

# Vélo et habitat

Texte de la présentation de Hubert PEIGNE et Jean-Charles POUTCHY-TIXIER  
Version actualisée de février 2010

## ***Diapo 2***

Les actions de la Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo concernant le vélo et l'habitat portent sur :

- la diffusion de comparaisons européennes
- le stationnement des vélos
- la prise en compte du vélo dans l'habitat collectif
- la prise en compte du vélo dans les écoquartiers
- l'intégration du vélo dans le Plan Campus et à l'Université
- la mise en ligne d'une rubrique "vélo et logement" sur le site Internet de M. Vélo
- la création d'un site collaboratif "vélo et logement" destiné à l'ensemble des acteurs et permettant un travail en atelier.

## ***Diapo 3***

La pratique du vélo en Europe montre un retard certain de la France, avec une part modale vélo de 2,5 à 5 %, par rapport à 16 pays européens, dont la part modale est nettement supérieure et dépasse dans certains cas les 20 %.

## ***Diapos 4 à 6***

Le stationnement des vélos en pied d'immeuble est devenu une règle dans certains pays, que ce soit à l'extérieur à proximité immédiate des entrées ou dans des abris, par exemple en bois, intégrés aux espaces verts des cités d'habitat collectif.

## ***Diapo 7***

En centre ville, des parcs à vélo intégrés esthétiquement dans l'aménagement d'espaces publics peuvent servir de stationnement mixte pour les travailleurs pendulaires et pour les habitants des centres anciens.

## ***Diapos 8-9***

On utilise également les parties non circulées de trottoirs larges, directement au contact de la chaussée pour offrir des places de stationnement vélo à proximité immédiate des immeubles. Cela apporte même une certaine sécurité aux piétons, notamment aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, séparés ainsi du flot des voitures par les vélos stationnés.

## ***Diapo 10***

Des solutions analogues peuvent évidemment être mises en œuvre dans les campus universitaires.

### ***Diapos 11-12-13***

Des fiches sur le stationnement des vélos sont téléchargées à partir du site de Monsieur Vélo :

- fiche (recto-verso) de Monsieur Vélo "stationnement des vélos – Esthétique et mixité"
- fiche du CERTU "Le stationnement des vélos sur les espaces privés"

### ***Diapos 14 à 17***

Dans l'habitat collectif existant, plusieurs solutions ont déjà été mises en œuvre dans des résidences d'habitat social ou dans des copropriétés :

- l'aménagement d'abris intégrés dans les espaces verts permettant un stationnement classique des vélos
- l'aménagement d'abris restreints dans des cours d'immeubles permettant d'accrocher son vélo (vélos suspendus)
- l'aménagement de locaux vélo au 1<sup>er</sup> sous-sol dans les parkings à voiture

Un recto-verso "Le vélo dans l'habitat collectif" résume sommairement l'ensemble de ces dispositifs détaillés dans la fiche du CERTU.

### ***Diapos 18 à 20***

Dans les écoquartiers, la prise en compte du vélo (et des piétons) dès la conception est non seulement essentielle, mais surtout indispensable. Un prétendu écoquartier n'intégrant ni les problèmes de mobilité et de liaison à la ville autre qu'en voiture, ni un réseau complet et continu d'itinéraires piétonniers et cyclables ne peut se prévaloir de l'appellation- « écoquartiers ».

En particulier, le rabattement des vélos sur les pôles de transport public, avec des emplacements de stationnement vélo à proximité immédiate de ces pôles, est une condition fondamentale pour développer l'usage du vélo.

Un recto-verso "Ecoquartiers et politique de déplacements/vélo" résume également les principales conditions à respecter pour les déplacements et le vélo dans la conception d'écoquartiers.

### ***Diapos 21 à 23***

Une documentation plus détaillées sur le vélo et l'habitat est disponible sur :

- le site ministériel du MEEDDM sur la politique du vélo  
[www.developpement-durable.gouv.fr/-Politique-du-velo,1776-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Politique-du-velo,1776-.html)

que l'on peut atteindre plus facilement en tapant

[www.MonsieurVelo.developpement-durable.gouv.fr](http://www.MonsieurVelo.developpement-durable.gouv.fr)

(la rubrique "Vélo et Logement" est accessible par le cheminement Actions/Actions Vélo/Logement)

- le site collaboratif "Vélo et Logement"  
[www.velo-et-logement.info](http://www.velo-et-logement.info)

### ***Diapo 24***

Les contacts correspondants sont :

- M. Hubert PEIGNE + 33 (0) 1 40 81 68 52
- M. Jean-Charles POUTCHY-TIXIER + 33 (0) 1 40 81 28 05